

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

Admi ALR - PARA - BRU

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

SEPTEMBRE
2010

AUSTÉRITÉ : LA SURENCHÈRE EUROPÉENNE



DOSSIER
P.4



ÉDITO

Une « bonne école »
pour tous

P. 3



EUROPE

La CGSP milite
pour une
autre Europe P. 7



Admi

Quel dialogue
social?

P. 9

PENTRÉE DES CLASSES

Tribune CGSP: nouvelle formule

Ces derniers mois, vous avez sans doute constaté une évolution dans la *Tribune* des Services publics CGSP: une nouvelle mise en page plus aérée, des dessins qui ajoutent à nos articles une pointe d'humour, un sommaire en dernière page pour repérer d'un coup d'œil tous les articles et une rubrique « livres ». Cette mue continue avec une évolution majeure: un changement de technique d'impression, un nouveau papier, la couleur sur toutes les pages... Le tout pour permettre une lecture plus facile en gardant un regard... incisif. Les services publics méritent d'être défendus.



C'est pas la crise pour tout le monde...

Au printemps dernier, le magazine Forbes a publié sa traditionnelle liste des milliardaires en dollars. Malgré la crise, le nombre de ceux-ci est passé de 793 en 2009 à 1011 pour l'année 2010 et leur patrimoine cumulé a augmenté de 50 %. Pendant ce temps, les travailleurs subissent le chômage et les baisses de salaires comme en témoignent différents rapports internationaux.

Un impôt mondial sur les grosses fortunes...

L'économiste français Jean Gadrey propose l'instauration d'un impôt mondial sur les grosses fortunes. Un tel impôt, qui ne concernerait que 0,15 % de la population mondiale, pourrait, avec un taux modeste de 1,5 %, rapporter 600 milliards de dollars par an. Assez, conclut-il, pour faire face à la fois aux objectifs du Millénaire et au réchauffement climatique. Cette idée fait son chemin et est avancée maintenant par la conférence des Nations unies pour le commerce et le développement. Affaire à suivre donc...

DANS NOS RÉGIONALES

Luxembourg



Le 5 septembre à partir de 13 h Marche-en-Famenne

De 13 h à 18 h : animations ludiques et interactives pour petits et grands (gratuit). Village des saveurs : prix attractifs... délices assurés!

18 h 30 : concert gratuit - UP 2 Now.
Navettes en bus gratuites de et vers la gare SNCB de Marloie.

Programme sur www.solidariday.be

Charleroi

Assemblée générale annuelle

Le Comité régional intersectoriel des pensionné(e)s et prépensionné(e)s organise son assemblée générale annuelle le **12 octobre 2010** - rue de Montigny, 42 à Charleroi.

Elle sera suivie d'un repas convivial (apéro - choucroute polonaise - une boisson - café - dessert).

PAF: 18 € à verser sur le compte n° 877-2028501-50 de la CGSP avec la mention « CRIP - 12/10/2010 » avant le 30/09/2010 et après inscription auprès de Lily à l'accueil au 071 797 111.

Signez l'appel européen
pour le droit du travail
et des droits syndicaux
www.labour-union-rights.eu

Une « bonne école » pour tous

Dans les jours qui ont précédé cette rentrée scolaire, les médias ont annoncé, avec force reportages mettant en scène des enfants angoissés et des parents atterrés, que 300 élèves terminant leur cycle primaire étaient SANS ÉCOLE!

Que s'est-il passé? La Belgique a-t-elle connu ces dernières années un baby-boom ou une explosion démographique sans précédent? Des écoles secondaires se sont-elles effondrées - ce qui serait plausible lorsqu'on constate l'état de délabrement de certaines d'entre elles - ou sont-elles parties en fumée durant les vacances?

Rien de tout cela, le terme « SANS ÉCOLE » est ici honteusement utilisé, il reste des places disponibles en suffisance; des enfants haïtiens ou pakistanais sont eux réellement sans école, de nombreux enfants dans le monde ne peuvent être scolarisés.

Il s'agit ici d'élèves que leurs parents n'ont pu inscrire dans l'école de leur choix.

Est-ce à dire que jusqu'à présent, tous les parents trouvaient facilement une école répondant à leurs aspirations, dans le respect du libre choix garanti par la Constitution? Certainement pas, mais des procédures (illégales) d'inscription appliquées par des établissements scolaires - souvent aujourd'hui en excédent d'inscriptions et organisés en majorité par l'enseignement catholique - faisaient faussement croire à certains parents que leur liberté de choix était respectée mais que certaines contingences la limitaient.

En évoquant de fausses listes d'attente, en pratiquant une intimidation financière, en dupant les parents quant aux chances de réussite de leurs enfants au vu de leurs résultats scolaires, certaines directions recourraient à une réelle sélection sociale et transformaient ainsi leur école en véritable sanctuaire réservé aux enfants de parents privilégiés.

Ce marché scolaire, réservant quelques écoles à « l'élite » et les autres aux élèves moins favorisés, a conduit notre système éducatif à devenir le plus inégalitaire d'Europe.

Les études destinées à comparer les compétences scolaires des élèves européens - dont les fameux tests PISA souvent évoqués - ont démontré à l'envi que nous étions les champions de l'inégalité sociale à l'école. Les élèves obtenant les meilleurs résultats à ces épreuves, souvent issus de milieux favorisés, se trouvent regroupés au sein de ces écoles pratiquant la ségrégation sociale qui deviennent par la force des choses des « bonnes » écoles.

Les trois derniers ministres ayant en charge l'Enseignement obligatoire se sont efforcés de combattre cette inégalité en instaurant, avec des fortunes diverses, des mesures de régulation des inscriptions, devant amener plus d'hétérogénéité sociale, tout en garantissant le libre choix des parents.

Cela n'a pas manqué de susciter la colère de ceux qui voulaient jalousement préserver leurs privilèges. Et chaque rentrée scolaire a, depuis, été soigneusement orchestrée sous le signe du chaos et de la lutte des classes.

Il est décidément bien difficile et illusoire de concrétiser la mixité sociale par voie décrétales.

La meilleure politique en la matière consisterait à renforcer rapidement les mesures d'encadrement différencié initiées en 2009 mais déjà freinées pour raisons budgétaires. Elles ont pour objectif de doter les écoles accueillant les enfants issus de quartiers socio-économiquement défavorisés de moyens complémentaires d'encadrement et de fonctionnement et de permettre ainsi à chaque établissement de devenir une « bonne école ».

Alors, enfin, chaque parent, quels que soient son choix et sa condition sociale, sera assuré de bénéficier du meilleur enseignement pour son enfant.

*Francis Wégimont
Secrétaire général de l'IRW*

*Pascal Chardome
Président de la CGSP Enseignement*

Austérité : la surenchère européenne !

La plupart des pays européens seront soumis à une sévère cure d'austérité. Parmi les premiers postes visés : les services publics.

Quasiment aucun pays n'y échappe. Du nord au sud de l'Europe, les plans d'austérité, de rigueur, de réduction budgétaire se succèdent. Et parmi les mesures envisagées, l'investissement public, les prestations sociales et les fonctionnaires sont, le plus souvent, dans la ligne de mire. Afin de relever les recettes, plusieurs pays ont décidé d'augmenter la TVA (Allemagne, Grèce, Espagne, Royaume-Uni...) ou certaines taxes. Mais les entreprises s'en sortent en général plutôt bien, exceptions faites du Portugal et de la Grèce (deux gouvernements socialistes) qui ont prévu de mettre en place une surtaxe sur les gros bénéficiaires. Ainsi l'Irlande n'envisage pas de rehausser la fiscalité des entreprises, alors que celle-ci est assez « plate », c'est-à-dire conçue pour être attractive.

Qu'on ne s'y trompe pas. Certes ces plans sont motivés par la conjoncture, mais pas seulement. Profitant de la crise économique, et de taux affichés de dette et de déficit importants, la plupart des gouvernements européens, dirigés par la droite, en profitent pour exécuter un programme du plus pur libéralisme. Diminuer les finances publiques ne signifie pas seulement dépenser (un peu) moins, mais aussi affaiblir les pouvoirs publics. L'État bénéficiera alors de moins de moyens humains pour contrôler et réguler les acteurs économiques et aura moins de leviers financiers d'impulsion sur la politique économique. En fait, sous couvert d'une politique budgétaire momentanée, c'est une réforme politique qui est ainsi réalisée.

Les principales mesures

En Allemagne, les allocations chômage vont être revues à la baisse. L'allocation parentale – permettant aux parents de

rester à la maison – sera supprimée pour les allocataires sociaux. 15 000 postes de fonctionnaires vont être supprimés. Et le ministère de la Défense a été prié de réduire ses effectifs de 40 000 hommes et femmes. Outre la hausse de la TVA, le gouvernement d'Angela Merkel prévoit d'imposer les producteurs d'électricité, qui utilisent des centrales nucléaires au-delà de l'âge limite, et de mettre en place une surtaxe aérienne.

En France, la réduction du nombre de fonctionnaires est un axe majeur de la politique du président Sarkozy. Ainsi le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux a été inscrit dans la Révision générale des politiques publiques (RGPP), soit environ 100 000 départs entre 2011 et 2013. Et les dépenses de fonctionnement de l'État doivent diminuer de 10 %. Mais les cadeaux fiscaux à certaines catégories (TVA réduite pour les restaurateurs, bouclier fiscal, cessions d'actions...) ont coûté plus de 10 milliards à l'État. Cherchez l'erreur!

En Espagne, seul un départ à la retraite sur dix sera remplacé dans la fonction publique. Le salaire des fonctionnaires est baissé de 5 % depuis juin 2010 et gelé en 2011. Les investissements publics seront réduits de 6 milliards d'euros.

En Grèce, le salaire des fonctionnaires est gelé jusqu'en 2014. Les 13^e et 14^e mois sont supprimés pour les plus hauts salaires (> 3 000 euros), plafonnés pour les autres (plafond de 1 000 euros). Les retraités ne sont pas à la fête non plus puisque leur pension sera gelée jusqu'à 2012. Et l'âge de la retraite a été reculé de 5 ans pour les femmes (65 ans comme pour les hommes). La TVA a été relevée de 4 points depuis le début de l'année (passant de 19 % à 23 %). Et une taxe unique sur les entreprises faisant de gros profits a été mise en place.

En Italie, les budgets des ministères seront réduits de 10 % et les salaires des fonctionnaires gelés sur trois ans.

Tandis que l'âge de la retraite sera progressivement, jusqu'à 2050, relevé de 65 à 68 ans et 4 mois (fonctionnaires et salariés masculins du privé), de 60 à 63 ans et 5 mois (femmes salariées du privé).

Au Portugal, le gel des salaires des fonctionnaires devrait être en vigueur jusqu'en 2013. Les plus hauts revenus seraient réduits de 5 %. Une taxe a été mise en place sur les bénéfices des sociétés quand ils dépassent 2 millions d'euros.

En Roumanie, le plan est drastique. Le gouvernement s'est ainsi engagé auprès du FMI à licencier au moins 74 000 employés des services publics dans l'année. Les rémunérations des fonctionnaires restants seront réduites de 25 %, celles des retraités de 15 %.

En Lettonie et en Lituanie, les fonctionnaires sont les premiers visés également, avec une réduction respectivement de 20 % et de 12 % des salaires. Il a été en outre demandé à certains agents (militaires, diplomates) de prendre des congés supplémentaires sans solde d'une ou deux semaines.

Une croissance en berne

Cette politique d'austérité, douloureuse pour tous, risque aussi d'avoir des conséquences néfastes sur l'économie. Dans les pays du sud, frappés au premier chef par la crise, et qui ont pris des mesures drastiques, l'économie patine déjà. Les chiffres de la croissance au 2^e trimestre sont mous en Espagne (+ 0,2 % après + 0,1 % au premier trimestre), franchement inquiétants au Portugal (+ 0,2 % après + 1,1 %) et en Grèce (-1,5 % après + 1 % au premier trimestre). Et dans les pays comme la France, la Belgique et les Pays-Bas, qui ont connu une (légère) embellie au 2^e trimestre 2010 (respectivement 0,6 %, 0,7 % et 0,9 %), on craint un net repli de la consommation d'ici la fin de l'année. Pour 2011, le pessimisme est de

rigueur. Le risque de cette politique d'austérité est donc de conduire à un nouveau rebond de la crise, au lieu de la juguler. En Espagne, les syndicats du bâtiment estiment ainsi que la réduction des dépenses publiques pourrait conduire à la destruction de plus de 100 000 emplois.

L'économiste américain, Paul Krugman, gourou des marchés et apôtre d'un libéralisme nuancé, a d'ailleurs averti récemment du risque important d'entrer dans une « spirale déflationniste » (1), dont l'importance pourrait être plus grande que les deux précédentes crises (dans le milieu des années 1970 et au début des années 1980). Même constat pour l'économiste français, Michel Aglietta qui complète le propos (2). « Si aucune composante de la demande interne ne soutient la croissance, la politique de consolidation de finances publiques est vouée à l'échec, sauf si la demande externe (NB: Chine, Inde) est capable de prendre le relais ». Le secteur privé n'est « pas en mesure de compenser l'austérité budgétaire dans plusieurs pays (Portugal, Espagne, Irlande, Italie) » rappelle-t-il.

Opter pour un new deal fiscal et écologique

Pour Michel Aglietta, il faut « sortir de la logique budgétaire comptable » et restructurer à la fois les recettes et les dépenses: élargir la base fiscale, annuler tous les allègements « dont le seul objectif a été clientéliste », créer des incitations à la réorientation de l'investissement. Par exemple, en ins-

« une taxe carbone croissante dans l'ensemble de l'Europe, dont le produit



Déficits et croissance en Europe

Légende

Déficit du budget 2009

(source : Eurostat)

- déficit inférieur ou aux alentours de 3 %
- déficit compris entre 4 et 8 %
- déficit égal ou supérieur à 8 %

Prévisions de croissance 2010

(source : prévisions de « printemps » de la Commission européenne, corrigées des statistiques Eurostat, 1^{er} et 2^e trimestres 2010)

- croissance supérieure à 2 %
- croissance aux alentours de 1 %
- croissance négative ou proche de zéro

Carte : Tribune CGSP

doit être consacré à l'investissement en recherche et en développement et en partie à abaisser le coût du travail ». Une taxe « complétée par des subventions et des réglementations pour inciter aux rénovations urbaines ».

L'austérité, une mauvaise politique

« Couper dans les dépenses publiques, de façon drastique ou en douceur, n'est pas la bonne politique quand la " reprise " est aussi précaire » analyse effectivement le député travailliste britannique,

Michael Meacher, dans une tribune publiée dans le Guardian, en mars dernier (3). Car la récession profonde est principalement due, « non pas aux renflouements des banques, mais à l'effondrement des investissements privés ».

« Ceux-ci avait déjà baissé fortement en 2007 et début 2008. (La crise financière) a encore renforcé cette chute spectaculaire de l'investissement privé », explique-t-il.

« La bonne réaction serait, en période de profonde récession, de la compenser en intensifiant les investissements du secteur public ». Trois axes de relance sont nécessaires, selon lui : « un programme

dirigé vers la création d'emplois dans la construction, le renforcement des infrastructures et la nouvelle économie numérique verte (new green digital) ». On en est loin... ■

En savoir plus

- (1) New York Times, 2 août 2010 et son blog « krugman.blogs.nytimes.com »
- (2) Michel Aglietta dans Le Monde, 18 mai 2010 et sur internet
- (3) www.michaelmeacher.info

NON
À L'AUSTÉRITÉ

PRIORITÉ À L'EMPLOI ET À LA CROISSANCE

JOURNÉE D'ACTION EUROPÉENNE DE LA CES
EURO-MANIFESTATION
BRUXELLES - 29/09/2010

  Confédération européenne des syndicats (CES)

Non à l'Austérité – Priorité à l'emploi et à la croissance

Dans le cadre de la Journée d'action européenne, la Confédération européenne des syndicats (CES) organise une grande euro-manifestation le mercredi 29 septembre à Bruxelles afin de démontrer aux gouvernements et aux autorités européennes l'unité du mouvement syndical européen et son opposition à la répétition des politiques désastreuses des années 1930.

La crise financière a plongé l'Europe dans la pire situation que nous ayons eu à connaître depuis les années 1930. 23 millions de chômeurs en Europe, des millions de citoyens européens qui sont fragilisés, précarisés et une tension sociale qui grandit un peu partout. Face à cette situation, la seule réponse des gouvernements européens est d'adopter des mesures d'austérité qui vont également affecter la solidarité sociale et la croissance.

Les syndicats européens ne veulent pas de ces mesures d'austérité et manifesteront pour demander des plans de relance en faveur des emplois de qualité. Les syndicats européens veulent une Europe plus sociale et plus solidaire, en particulier pour les jeunes, les retraités et les femmes. Les syndicats européens réclameront également une véritable croissance durable.

Départ: mercredi 29 septembre, 13 h de la Gare du Midi, à Bruxelles.

La CGSP milite pour une autre Europe

La CGSP wallonne a tenu, pour inaugurer la présidence belge de l'Union européenne, une conférence consacrée à la jurisprudence de la Cour européenne de Justice en matière de droits sociaux collectifs.

Il y a tout juste deux ans, la CGSP wallonne tenait son Congrès statutaire consacré aux questions européennes. L'objectif était aussi nécessaire qu'ambitieux : jeter les bases d'un programme européen que la CGSP wallonne veut radical et cohérent. Car il n'y a pas de fatalité, il n'y a que des choix politiques (même ceux qui abdiquent devant la puissance du monde économique font un choix politique, le pire de tous sans doute mais un choix politique tout de même). Pour reprendre les mots d'un grand syndicaliste belge et européen, le Camarade Georges Debunne : « nous avons notre mot à dire » et nous ne nous en priverons pas !

Pour le renforcement des droits salariaux et syndicaux

Ce séminaire est le premier d'une série de trois, ils prennent appui sur « l'appel européen pour le renforcement du droit du travail et des droits syndicaux au sein de l'UE » et s'inscrivent dans le cadre de la présidence belge de l'UE. Pendant ces trois séances, la CGSP wallonne veut travailler avec des représentants du monde académique. Depuis le Congrès de 2008, la CGSP wallonne tente de créer des ponts avec les universitaires. Nous ne cherchons pas la caution scientifique, nous ne cherchons pas à leur faire dire ce que nous voulons entendre. Nous n'avons pas besoin de rapports, d'analyses ou d'études pour confirmer le bien-fondé de nos revendications : nos combats quotidiens prouvent, à suffisance, la nécessité d'un changement. La recherche scientifique n'est pas, pour nous, un faire-valoir pour tenter de justifier nos positions mais un outil utile et nécessaire pour comprendre au mieux le monde dans lequel nous vivons et pour développer nos revendications. Il s'agit de travailler en commun et de réfléchir ensemble

dans le respect des spécificités de chacun.

Combattre la lente déconstruction du droit social

Intitulée « Une autre Europe est possible : les apports de la sphère internationale en droit social », la conférence s'est tenue dans la Grande salle de la CGSP avec la participation des professeurs Corinne Gobin, Olivier De Schutter et Filip Dorssemont. La séance était consacrée plus spécifiquement au droit du travail, aux récentes attaques dont il fut victime par le développement de la jurisprudence de la Cour européenne de justice et aux outils à mobiliser pour lutter contre le dumping social au sein de l'UE. Car le droit social s'est érigé, s'est construit au départ d'un constat simple : entre le travailleur et le patron, la relation est inégale, le rapport de force est clairement à l'avantage du patron, il faut donc protéger le travailleur. L'égalité ne se décrète pas, elle se conquiert et se concrétise par des lois, des règles, des règlements. Lois, règles et règlements qui sont, aujourd'hui, remis en cause car ils constituent autant de barrières au libre développement du marché. Or cette déconstruction du droit social tend à nous faire perdre notre capacité d'agir ensemble. À nous de la reconquérir !

Adhésion de l'UE à la Charte sociale européenne

Corinne Gobin a ciblé son intervention sur ce que signifie la remise en cause de la spécificité du droit du travail par un changement radical d'imaginaire : le travailleur producteur de richesses (et donc porteur de droits) a laissé sa place à l'entreprise source de toute richesse, le travailleur n'étant plus alors qu'un élément mobile à la disposition de l'entreprise. Alors même que l'imaginaire de pouvoir public s'est construit autour de la responsabilité collective, on retourne depuis les prémises de la contre-réforme européenne en 1975 (premier programme social européen) vers la responsabilité individuelle du chômeur, du prépensionné...

Olivier De Schutter a proposé de remettre l'adhésion de l'UE à la Charte sociale européenne à l'agenda européen pour insérer dans la construction de l'Europe sociale une référence aux droits sociaux internationaux en vue de défendre, protéger et renforcer les droits sociaux en Europe. Selon lui, les discussions actuelles de l'UE en vue d'adhérer à la Convention européenne des Droits de l'homme sont l'occasion d'affirmer l'égale importance des droits civils et politiques (protégés par la Convention européenne des Droits de l'homme) et des droits sociaux (protégés par la Charte sociale européenne). Et ce d'autant plus que le droit européen a un impact sur la capacité des États-membres à remplir leurs engagements envers le Conseil de l'Europe puisqu'ils doivent mettre en œuvre des directives européennes qui, elles, ne doivent pas rendre compte au Comité européen des droits sociaux.

Le droit à l'insubordination des juges

Filip Dorssemont a, lui, proposé de provoquer une guerre entre les ordres juridiques : il n'y a pas de hiérarchie mais une simple juxtaposition d'ordres juridiques qu'il faut mettre en concurrence. Et si l'UE n'est pas encore signataire des instruments internationaux, les États-membres le sont et doivent les appliquer : on peut donc attaquer les États-membres quand ils mettent en œuvre des directives européennes contraires à leurs engagements internationaux. Selon le professeur Dorssemont, l'insubordination des juges peut également constituer un moyen de défense, soit qu'ils refusent les questions préliminaires à la Cour européenne de Justice pour ne pas l'encourager à développer sa jurisprudence, soit que les juges constitutionnels ne se sentent pas liés par la Cour européenne de Justice quand elle viole le droit constitutionnellement protégé. La clause de progrès social proposée par la Confédération européenne des syndicats pourrait constituer une avancée symbolique dans un droit européen social à construire. ■



Interrégionale de Bruxelles

Euro-manif le 29 septembre Tous à Bruxelles, sans oublier Bruxelles !

Ce 29 septembre, la Confédération européenne des syndicats (CES) et la FGTB organisent une Euro-manifestation à Bruxelles et des actions dans les différents pays européens. Le mot d'ordre : « Non à l'austérité ! » entend rappeler la priorité qui doit être donnée à l'emploi, à la croissance durable et à la fiscalité équitable. Ce sera l'occasion de rappeler que la politique d'austérité budgétaire qui nuit tant aux travailleurs qu'au développement local, découle d'une politique néolibérale européenne et pose à nouveau la question fondamentale du rôle des pouvoirs publics et de la fiscalité dans la répartition des richesses.

Ne perdons surtout pas de vue que c'est le monde de la finance qui a plongé l'Europe dans la crise grave que nous connaissons. Vingt-trois millions de chômeurs en Europe, des millions de citoyens européens fragilisés, précarisés et une tension sociale qui grandit un peu partout. Face à cette situation, la seule réponse des gouvernements européens est d'adopter des mesures d'austérité qui vont également affecter la solidarité sociale et la croissance (voir les exemples de la Grèce et de l'Espagne).

Les syndicats européens refusent que ce soient une fois de plus les travailleurs et une majorité de la population qui subissent les conséquences socioéconomiques de cette crise qui n'est pas la leur. Ce n'est pas de mesures d'austérité dont ils ont besoin, mais bien de plans de relance en faveur des emplois de qualité, d'une Europe plus sociale et plus solidaire, que nous réclamons depuis bien longtemps.

En effet, des mesures d'austérité touchent en premier lieu les citoyens ayant les revenus les plus modestes ou déjà fragilisés, en particulier les jeunes, les

femmes et les retraités. De plus, en diminuant les revenus des ménages, l'austérité freine la consommation et ralentit la relance économique.

L'austérité implique également une réduction des dépenses publiques qui se traduit le plus souvent par des attaques contre les services publics (volonté de diminuer le nombre d'agents, non remplacement du personnel admis à la retraite). C'est doublement grave!



Tout d'abord parce que les services publics sont des outils démocratiques de redistribution des richesses car ils s'adressent à tous les citoyens et fournissent les mêmes prestations de qualité à tous les usagers. Ensuite parce que ces services sont indispensables au bon fonctionnement de l'État. Tenter de faire accroire qu'il y aurait trop de fonctionnaires revient à mettre en doute la pertinence de tels services et le travail accompli des agents qui y travaillent. C'est tout simplement une escroquerie intellectuelle!

Tout comme le débat sur l'âge légal de la retraite, que les apôtres du néolibéralisme souhaitent reculer: là encore, c'est la mauvaise redistribution des richesses produites qui est au cœur du problème!

En Belgique, avec la vieille crise politique qui a ressurgi depuis le premier

semestre 2010, la classe politique a perdu le sens des priorités et on voit que les difficultés institutionnelles ont pris le pas sur les enjeux socioéconomiques. Ce phénomène est particulièrement pervers en ce sens que l'importance donnée à de la crise institutionnelle belge pourrait masquer ou relativiser des mesures défavorables aux services publics. Plus précisément, les possibles accords institutionnels pourraient être lourds de conséquences sur le financement des Communautés et Régions.

Pour Bruxelles, la situation est plus que préoccupante. Premier pôle économique du pays, la Région de Bruxelles-Capitale connaît néanmoins des difficultés spécifiques liées notamment au défi démographique nécessitant de nouvelles infrastructures publiques: crèches, écoles, maisons de repos...

Dans le domaine de l'enseignement, par exemple, Bruxelles doit ouvrir 79 nouvelles écoles (!) d'ici à la rentrée 2014! Sur le plan structurel, les dernières analyses évaluaient à **500 millions d'euros** (!) les besoins annuels de refinancement de la Région. Plus personne ne conteste l'absolue nécessité de ce refinancement: reste à passer des paroles aux actes!

L'IRB-CGSP maintient une vigilance aiguë sur ces points. Bruxelles doit rester une Région avec des services publics dignes de son statut de capitale du pays et de l'Europe. C'est la condition nécessaire au respect des droits et à la dignité de ses travailleurs et de sa population.

*Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG*

www.cgsp-acod-bru.be

Quel dialogue social ?

Le comportement du gouvernement français et de son président inspirerait-il certains de nos élus ?

Au vu de l'actualité, on pourrait le croire ainsi la députée-bourgmestre de Jurbise, Jacqueline Galant (MR) considère que la France a la bonne réponse en matière d'immigration et a déposé des textes allant dans le même sens, d'autres membres du MR épousent les thèses de la sarkozye sans revendiquer le rattachement à la France, tiens donc !

Le dialogue social que tous nous portions haut dans le concert européen, il est en train de prendre l'eau. Devons-nous rappeler les matamauresques managers qui ignorent ce que dialoguer veut dire et qui considèrent que les syndicats sont là pour accepter leurs vérités ? Leur attitude est suicidaire et génératrice de conflits qui cassent la confiance et la sérénité des débats pourtant indispensables.

La politique du fait accompli est évidente en France, on pond une loi, on fait le débat sur la place publique, par médias interposés. Dans le dossier des retraites, le président a même assuré les citoyens français qu'il ne changerait pas d'avis, même si la population y était farouchement opposée et les manifestations syndicales du 7 septembre n'y changeraient rien mais... il va négocier ! Sur quoi ? Des cacahuètes sans doute.

Serions-nous à l'abri ? Non, ainsi sur son site, le ministre de la fonction publique Jean-Marc Nollet précise le 22 juillet que l'école d'administration est née. Cette création s'inscrit dans la réforme des mandats qui attribue aux hauts fonctionnaires de la Région wallonne et de la Communauté française des mandats correspondant à la longueur de la législature et crée un certificat en management public.

Ne serait-ce donc que cela cette école, uniquement une copie conforme de l'ENA (école nationale d'administration) pourtant fort critiquée par de nombreux syndicats y compris français ? L'école de l'élite en quelque sorte.

Pour la négociation, nous sommes confrontés à un agenda assez particulier (comités de secteurs XVI – Région wallonne, XVII – Communauté française et C – pouvoirs locaux) avec une cadence accélérée. Devons-nous rappeler que la précipitation pour la création d'un outil aussi complexe requiert la sérénité et un temps d'examen suffisant ? Or, l'avis des syndicats est indispensable car ils sont par le biais de leurs affiliés, de leurs délégations, l'expression nécessaire pour amender, si nécessaire, les textes. Beaucoup y voient des empêcheurs de tourner en rond, des emm...

L'expérience de ma fonction m'oblige à reconnaître que lorsqu'il n'y a pas véritablement de dialogue, d'écoute partagée, quand on veut sortir coûte que coûte son texte, il faut remettre le dossier sur le métier parfois quelques années plus tard. Un exemple révélateur, les barèmes spéciaux remis en cause par le Conseil d'État... il faut donc renégocier...

Et nous pourrions citer ici d'autres exemples frappants mais nous y reviendrons par la suite.

Ce que nous souhaitons, c'est que chaque acteur ait à cœur de sauvegarder, de renforcer le dialogue social (non un dialogue de façade ou de sourds), seul garant d'institutions réfléchies, pensées avec les acteurs de terrain. Ceux-ci peuvent probablement, mieux que de très coûteux bureaux d'étude, améliorer, dans l'intérêt du citoyen, le mode de fonctionnement des administrations mais faut-il encore avoir l'humilité, la sagesse et parfois le courage de les entendre.

Pour notre part, nous aspirons à ce que la fonction publique, avec des moyens suffisants, joue réellement son rôle, celui que le législateur lui a assigné.

Dany Vassart
Secrétaire général

Présentation nouvelles instances syndicales Forem

Lors de la réunion des commissions particulières du Forem du 22 juin dernier et conformément au nouveau ROI, quatre nouveaux membres ont rejoint le bureau Forem conseil/Support, il s'agit de:

- Fabio Pasqualino, conseiller CEFO à Liège Régionale de Liège
- Michel Cambier, chargé de relations partenariales à Tournai – Interrégionale centre-Ouest
- Hervé Hubert, chef de projet au Siège central Régionale de Charleroi



- Marie-Noëlle Leroy, assistante technique à Huy Interrégionale Centre-Sud-Est



Le bureau de Forem Formation a accueilli un nouveau membre.

Il s'agit de Stéphane Undorf, Formateur en « Transport & Logistique » à Bierset. Régionale de Liège.



Outre la constitution des bureaux, il fallait aussi élire un ou une permanent(e) pour Forem Conseil/Support.

Il s'agit de Nathalie Dechèvres Chargée d'études au siège central Régionale de Charleroi.



Nous aurons à cœur de défendre avec ardeur et détermination les intérêts des travailleurs du Forem ainsi que nos valeurs syndicales.

*Nathalie Dechèvres
Permanente CGSP
Forem Conseil/Support*

Qu'il fait bon travailler chez Tectéo (suite et sûrement pas fin)

Dans le dernier numéro de la Tribune, nous faisons le point sur la situation des travailleurs de Tectéo (intercommunale gestionnaire de réseau de distribution électrique et connue aussi par sa marque VOO de réseau câblé de TV, internet, téléphone). Nous ne pensions pas y revenir aussi vite mais l'actualité sociale a encore une fois été chaude et ce en plein milieu des vacances.

Nous faisons, lors de notre dernière parution, la comparaison entre la situation de Jean Tectéo et Pierre Ores (voir Tribune de Juillet – août 2010). Cette comparaison portait notamment sur la protection contre le licenciement, alléguation purement théorique pour certains, car c'est bien connu, on ne licencie pas dans les intercommunales.

Eh bien justement ils l'ont fait: trois licenciements d'agents ayant entre 9 et 11 ans d'ancienneté, entre le 31 juillet et le 1er août. Ce ne sont donc pas encore de ces nouveaux agents comme Jean Tectéo mais en tout cas des travailleurs, qui auraient dû être nommés, il y a 5 ans et qui ne l'ont pas été, en violation des statuts de l'intercommunale. Maintenant nous savons pourquoi.

S'ils avaient été nommés, ils n'auraient pu être licenciés, c'est une évidence pour beaucoup. Mais ce que beaucoup ignorent: s'ils étaient agents du secteur privé de l'électricité, ils n'auraient pas pu l'être non plus. En effet, un travailleur entre dans les entreprises privées du secteur de l'énergie avec un contrat à durée déterminée (CDD) d'ouvrier pour un an. Après cette année et une évaluation positive, ils bénéficient d'un contrat d'employé à durée indéterminée (CDI) avec de surcroît une protection contre le licenciement et une assurance-groupe pension.

Nos trois collègues dont la direction aurait soudain découvert qu'ils n'étaient pas de bons agents (après 10 ans de service???) sont donc les victimes d'une mauvaise farce. Pas nommés, en violation des statuts, ils n'ont pas pu bénéficier des « avantages que la direction promet » en remplacement des nominations, pas d'assurance-groupe pensions et maintenant un licenciement avec une indemnité minimale. C'est scandaleux.

Les travailleurs n'ont pas pu accepter ce nouvel épisode des relations sociales de Tectéo. Après des élections (législatives) et en plein milieu des vacances, la direction a licencié trois agents sans les

entendre et donc encore moins sans les écouter, un des trois a même été prévenu par téléphone.

Depuis, la direction a beau jurer qu'il s'agit de trois situations individuelles, elle ne parvient pas à convaincre, et pour cause.

Il faut d'abord se rappeler qu'en 2009, la même direction avait promis que le plan de restructuration serait négocié à l'automne et en fait c'est au lendemain des élections du 7 juin 2009 (élections régionales), soit le 8 que les syndicats apprenaient que toutes les décisions étaient prises. Comment voulez-vous être crédibles?

Durant le mois de juillet 2010, la direction de Tectéo a fermé son call center de Gosselies, supprimant ainsi 41 emplois.

Ensuite, s'il s'agissait de régler des situations individuelles, rien ne peut expliquer pourquoi la décision est prise pour les trois personnes le même jour, de nouveau juste après une échéance électorale et au milieu des vacances. Décidément qui peut encore croire cette direction? Le discours dit une chose et les actes posés une toute autre.

En tout cas, les travailleurs ne sont pas

dupes. Un mouvement social inédit en pleines vacances a été décidé par solidarité mais aussi parce que tout le monde a peur. Les pressions sur les travailleurs sont de plus en plus fréquentes. Le mouvement social a été rendu encore plus compliqué par la véritable campagne de désinformation et de calomnie de la direction au travers du nouvel attaché à la communication de Tectéo.

Au moment où nous écrivons ces lignes ce mouvement vient de prendre fin en marquant des points importants: la direction réaffirme que sa volonté n'est pas de licencier et une procédure est mise en place. Sur le premier point tout le monde reste circonspect (rappelons outre les 3 licenciements évoqués, le licenciement début d'année de 12 femmes d'ouvrage). Quant à la procédure, c'est un premier pas important, avant tout licenciement, une notification des manquements aura lieu en présence

de l'agent et de son délégué syndical et l'agent aura 3 mois pour démontrer que ces griefs ne sont pas ou plus réels. Cela peut paraître peu de choses mais pour nous il y a un double intérêt à cet accord.

D'abord, sur le fond, au moins nous pourrions agir préventivement et ainsi permettre à chaque travailleur de mesurer s'il est sur la sellette et surtout pourquoi. 3 mois c'est court mais cela permet de recadrer les choses en fonction des situations. Mais plus encore, depuis le premier plan de restructuration de l'année passée, c'est la première fois que la direction accepte de revoir sa position sans que des interventions extérieures ne soient nécessaires. Acceptons l'augure qu'il s'agit aussi d'un premier pas vers un retour à la normale dans le processus du dialogue social.

Bien sûr, nous sommes encore loin de la situation des agents d'Ores mais un premier pas est fait.

Nous avons en outre appris de bonnes nouvelles pour nos agents retraités. En effet, dans le contentieux qui nous oppose à la direction concernant le pécule de vacances et la prime de 3^e âge, le Ministre des pensions et l'administration nous donnent raison en considérant ces avantages non comme illégaux mais bien comme extralégaux. Nous avons d'ores et déjà remis le point à l'ordre du jour de la prochaine concertation, nous pourrions ainsi mesurer une nouvelle fois la volonté de la direction.

Enfin la rentrée devrait être à nouveau chargée socialement car nos responsables semblent vouloir toujours absorber une autre intercommunale, l'Association Liégeoise du Gaz (ALG). Les travailleurs des deux intercommunales entendent bien se faire entendre et ne pas être mis une nouvelle fois devant le fait accompli.

À suivre donc... ■

Ville de Liège: des nominations, des promotions, ...

Le 21 juin 2010 restera certainement une date importante pour le personnel de la ville de Liège, et, espérons-le, le plus rapidement possible pour le CPAS.

Un accord sur un certain nombre de documents du statut administratif et pécuniaire va permettre un saut qualitatif important dans la gestion du personnel:

- Octroi des évolutions de carrière à l'ensemble des travailleurs sous contrat de travail (APE ou non), soit 2 000 travailleurs concernés;
- Révision du cadre à la hausse et donc de nombreuses possibilités de promotion;
- Nominations à concurrence de 50 % de ce cadre, rapidement 250 à 300 nominations et à l'horizon 2015, 880 nominations.

Disons-le tout de suite, cet accord, les travailleurs sont allés le chercher parfois dans la rue et depuis le début de la législature partout où nous avons pu croiser les mandataires de notre cité ardente.

Mais pour bien comprendre la por-

tée de cet accord et avant d'entrer plus avant dans le détail, il nous faut revenir sur le passé car la vie de travailleur à la ville de Liège est loin d'être une longue Meuse tranquille.

La ville de Liège et son CPAS ont régulièrement alimenté les unes des journaux. Parler de difficultés financières relate peu la réalité et l'ampleur de celles-ci. La ville de Liège était la ville la plus endettée de Belgique, et ce bien avant la fusion des communes. L'opération de fusion n'a rien arrangé, que du contraire et le début des années 80 a été rythmé par des cessations de paiement pour l'ensemble des travailleurs et à chacune de ces occasions a correspondu un plan d'assainissement.

De cessations de paiement en plan d'assainissement, d'inspecteurs en commissaires spéciaux, le personnel de la ville et du CPAS allait perdre sur le plan pécuniaire 21 % de leur rémunération. Cela voulait dire que tous les lundis (pas un lundi de temps à autre) les travailleurs venaient bosser gratuitement ou encore qu'un ouvrier de la

ville de Liège gagnait un cinquième de moins que son collègue (à grade et ancienneté équivalents) de Seraing ou de Herstal.

Sur le plan de l'effectif, le constat était amer: des centaines d'agents contractuels licenciés (plus de mille), des démissions incitées, des mises en disponibilité par défaut d'emploi (certes sur bases volontaires) pour les agents statutaires (plus de 800 agents concernés).

Sur le plan des services, de nombreux services seront sauvés en les « sortant » du giron de la ville ou du CPAS de Liège: le CHR de la Citadelle, le Musée de la vie wallonne, l'abattoir, le centre funéraire, les hôpitaux psychiatriques et gériatriques du CPAS, le service d'incendie, le centre pour Infirmités Motrices Cérébrales de la ville, plusieurs outils de lecture publique, les centres de santé mentale sont aujourd'hui portés par d'autres pouvoirs organisateurs publics mais ce sont plusieurs milliers de travailleurs qui ont dû changer d'employeur pour ne pas voir mourir leur service. Malheu-

reusement d'autres services ont été purement et simplement supprimés ou privatisés comme le ramassage des immondices. Aucune administration publique n'a à ce jour connu une aussi longue et profonde restructuration que la ville de Liège et son Centre Public d'action Sociale.

Aujourd'hui les choses, sans aller bien, vont mieux. Mais pour éviter de reproduire les mêmes erreurs, il est important de se souvenir par où les travailleurs sont passés d'autant que beaucoup de collègues qui maintenant s'approchent d'une retraite bien méritée ont connu tous ces plans d'assainissement. Dans beaucoup de catégories de personnel les dernières nominations datent de 1982 soit près de 30 ans et beaucoup de travailleurs de plus de 50 ans n'ont jamais eu même l'occasion de postuler en vue d'une nomination.

Durant les années 90 nous avons poussé les responsables politiques communaux à s'inscrire dans la RGB et à réduire l'écart salarial. En 2001, c'était fait pour l'essentiel mais uniquement pour les agents statutaires. Les ACS (APE) avaient les barèmes « Ministère » et les contractuels non-ACS (non-APE) les barèmes de la RGB mais sans les évolutions de carrière, les allocations pour diplômés et les valorisations de prestations dans le secteur privé.

Les derniers accords achèvent ce que nous appelons « l'harmonisation » des statuts. Les seules différences qui restent entre un collègue statutaire et un contractuel, qu'il soit APE ou non, sont celles qui découlent des aspects légaux de ces situations, ainsi le régime maladie est différent pour un contractuel et un statutaire, le calcul de la pension également.

Le cadre du personnel depuis la fin des années 80 n'avait plus rien de fonctionnel, il n'était plus que le reflet des impositions tutélaires de la région wallonne et ce en fonction des ballons d'oxygène que la Région voulait bien accorder. Il n'avait plus été revu et en tout cas sûrement pas à la hausse (hausse globale, nous y reviendrons ci-après). C'est maintenant fait, des tas de nouveaux métiers y ont été intégrés, reflétant l'évolution des services de la ville.

50 % des emplois seront occupés

par des agents statutaires et comme la priorité sera maintenue au niveau des grades de promotion, c'est donc en fait plus de 50 % de l'effectif du cadre qui sera statutaire. C'était pour nous indispensable car nous étions maintenant en dessous de cette moyenne et que cela maintient la priorité à l'emploi statutaire.

Est-ce pour autant que tout est parfait? Que nenni!

Sur le cadre, nous avons fait remarquer notamment la forte diminution de l'emploi ouvrier qui n'est en aucun cas justifiée par une diminution de la charge de travail (le nombre de bâtiments communaux n'a pas diminué) mais par un recours plus accru au secteur privé. Le coût de ce recours auquel il faut ajouter la surveillance par des agents communaux est plus élevé qu'en gestion interne. Nous avons signalé l'importante augmentation du nombre de chefs. Pour le reste, le cadre correspond et aux moyens financiers et aux besoins des services. Par rapport à la dernière modification substantielle du cadre (début 1990), il y a une augmentation du nombre d'emplois au cadre (sauf ouvrier). Nous avons redit notre opposition à la fixation d'un maximum de 50 % d'agents statutaires. Cela n'apparaît plus que comme un minimum dans les considérants. Nous ne sommes pas dupes, ce minimum sera aussi plus ou moins un maximum. L'autorité a finalement maintenu la priorité à l'emploi statutaire pour les promotions, ce n'est qu'en cas de carence, qu'il y aura recours aux contractuels. Nous avons donc dit notre crainte de voir la proportion d'emplois statutaires diminuer dans les emplois de recrutement. L'autorité a donc prévu 50 % minimum par grade. Cela augmente le nombre de possibilités de nominations. Au total cela pourrait être entre 250 et 350 nominations possibles.

Nous avons bien entendu intégré les dispositions découlant de la dernière convention collective, comme la nouvelle procédure d'évaluation et également la possibilité du licenciement pour inaptitude professionnelle des agents statutaires. 450 définitions de fonction ont été élaborées en concer-

tation avec les organisations syndicales. Cela correspond à plus de 90 % du personnel de la ville. Dès que le Conseil Régional de la Formation aura organisé la formation des évaluateurs, tous les responsables engagés dans le processus seront formés et l'évaluation devrait être largement entamée avant encore la fin de l'année.

Parallèlement et pour tous les grades, un appel sera lancé pour les agents présents au 1er juillet 2010. Ensuite tous les examens tant de recrutement que de promotion seront organisés afin de concrétiser ce volet primordial de notre accord.

La somme de travail à venir est, comme vous le voyez, extrêmement importante.

En outre, il faut encore définir les modalités d'entrée des travailleurs contractuels dans le processus d'évolution de carrière. Contrairement aux engagements de l'autorité (dernier trimestre 2009), celui-ci ne débutera qu'au 1er octobre 2010.

Nous aurons sûrement à veiller à ce que les responsables du CPAS mettent tout en œuvre pour rattraper le retard pris. Bref, la rentrée sera active pour les délégués syndicaux de la ville et du CPAS de Liège.

Mais apprécions cet accord à sa juste valeur, c'est un accord plus qu'important qui vient d'être signé. Toute négociation réussie dépend de la volonté des interlocuteurs. Nous tenons à remercier l'autorité communale et tout particulièrement l'échevine du personnel Madame Maggy Yerna pour son engagement à faire réussir cette négociation. Nous voulons également rendre un hommage tout particulier aux travailleurs et responsables du personnel de la ville de Liège car la somme de travail qui est venu s'ajouter au travail habituel est immense et que cet effort sera encore poursuivi dans les mois à venir. Un grand merci à eux.

Les défis restent nombreux, c'est pour cela que les délégués de la CGSP savent qu'il ne s'agit pas de se reposer mais de continuer à veiller à l'intérêt des travailleurs et de faire en sorte que les décisions qui seront prises dans les mois prochains (nominations et promotions) le soient sur de critères clairs et non sur des appréciations subjectives. ■

Victoire juridique de la CGSP

Après une longue bataille juridique de sept années, la CGSP a obtenu gain de cause dans un dossier important relatif au congé préalable à la retraite.

Les faits

Les articles 42 à 44 de la loi « Mosaïque » permettaient aux membres du personnel des services de police de bénéficier d'un congé préalable à la retraite dès l'âge de 56 ans. La disposition prévoyait un traitement d'attente de 80 % du dernier traitement annuel ainsi que de 80 % de l'allocation pour prestations irrégulières.

La disposition de la Loi de 2000 était claire mais l'autorité par un arrêté royal en 2007 (!) contournait celle-ci et cal-

culait avec effet rétroactif le traitement d'attente sur base de l'ancien statut et l'allocation sur base des prestations irrégulières de 1997 (!).

Nos collègues avaient opté pour le nouveau statut et le calcul devait se faire sur base de ce dernier.

La différence entre les deux s'élevait à environ 2 500 euros annuellement!

De plus, nos collègues voyaient par la suite le calcul de leur pension réduit d'autant... Imaginons la perte subie sur plusieurs années...

Après un arrêt du Conseil d'État (2006) et un jugement du Tribunal de Première Instance de Bruxelles (2006) favorables à la CGSP, un dernier recours était tenté par l'autorité auprès

de la Cour d'appel de Bruxelles (2010) mais sans succès. En effet, la Cour suivait le tribunal de Première Instance confirmant son jugement et de plus condamnait l'autorité à des intérêts et aux dépens.

Notre analyse

Le jugement de la Cour d'appel de Bruxelles (21^e chambre) fait bien évidemment jurisprudence et permet aux autres collègues concernés de réagir et ainsi d'obtenir gain de cause.

Une fois de plus, la CGSP reste attentive à l'intérêt des travailleurs ainsi qu'au respect des dispositions légales.

*Nicolas Antoine
Délégué permanent police*

SECTEUR FÉDÉRAL

Sécurité civile : début de financement de « Prézones opérationnelles »

Rappelons-nous: en 2004, catastrophe de Ghislenghien.

Les dispositions prévues

Voici ce que l'on peut lire sur le site de la sécurité civile à la rubrique actualité n° 7 :

« L'Intérieur prévoit un accompagnement sur mesure lors du lancement des prézones opérationnelles. L'ensemble des villes et communes peuvent poursuivre la mise sur pied des 32 prézones opérationnelles (PZO) pour les services d'incendie. À la demande formelle de la Ministre de l'Intérieur, Annemie Turtelboom, le conseil des ministres du 20 juillet 2010 a décidé d'octroyer à ces PZO un total de 21,3 millions d'euros en 2010.

« L'Intérieur a élaboré une série d'outils visant à offrir aux communes un accompagnement optimal lors de la mise sur pied des prézones opérationnelles; chaque

zone bénéficiera ainsi de conseils et d'un accompagnement sur mesure.

« La Ministre Turtelboom a donc envoyé cette semaine une lettre à l'ensemble des bourgmestres et gouverneurs; tous les commandants de corps et nombre d'autres contacts ont par ailleurs reçu un e-mail. Les prézones opérationnelles ont vocation à:

- inciter les communes faisant partie d'une zone délimitée selon l'AR du 2 février 2009 à collaborer plus étroitement et à renforcer la coordination opérationnelle entre les corps d'incendie;
- appuyer les initiatives locales permettant d'améliorer la couverture opérationnelle des risques par un redéploiement des effectifs et du matériel et un recrutement de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

« En vue d'assurer le déroulement optimal de la création des PZO, l'Intérieur a préparé toute une série d'outils permettant

à toutes les prézones opérationnelles de bénéficier d'une aide et d'un soutien sur mesure:

- un scénario a été élaboré pour l'accompagnement des communes qui collaboreront au sein d'une PZO;
- un modèle de convention entre les PZO et l'Intérieur a été rédigé; la Direction Sécurité locale intégrale de l'Intérieur répondra aux questions individuelles;
- pour ce faire, il vous suffit d'envoyer vos questions et numéro de téléphone par e-mail à sliv@ibz.fgov.be et une réponse vous sera fournie dans les meilleurs délais, par e-mail ou téléphone;
- la Direction Sécurité locale intégrale est disposée à accompagner les accords locaux conclus entre les communes, mais également à contribuer à la réussite de la convention conclue entre chaque PZO et l'Intérieur;
- le site Web www.securitecivile.be rubrique « réforme » met à disposition la lettre de la Ministre, le scénario et le modèle de convention.

Les actions que les communes doivent entreprendre à présent en vue de la création d'une PZO sont les suivantes :

- les différentes communes d'une prézone concluent des accords mutuels ;
- chaque PZO choisit une commune centralisatrice qui conclut une convention avec l'Intérieur. Une telle convention comporte des objectifs que la prézone devra concrétiser.

« Une fois la convention réalisée et les arrêtés d'exécution de la décision du conseil des ministres publiés, la PZO se voit octroyer un budget.

« La prézone pourra utiliser ce budget pour réaliser les objectifs fixés dans la convention. Étant donné que chaque prézone recevra une convention « sur mesure », elle utilisera son budget à des fins différentes des autres prézones.

« Ce budget peut notamment servir à l'indemnisation du coordinateur de zone, l'acquisition de logiciels pour les systèmes de gestion et la mise sur pied d'un service de prévention.

« Ainsi, la collaboration opérationnelle plus étroite au sein d'une prézone ainsi que les changements qui interviendront au niveau du management, entre autres, permettront aux services d'incendie d'apporter aux citoyens une aide plus efficace et plus rapide. »

Important ! Notre analyse

Parmi les objectifs qui pourront être financés par le fédéral, il y a le « prépositionnement » du personnel à l'intérieur de la zone et le recrutement du personnel nécessaire pour optimaliser la couverture opérationnelle de la zone.

Obtenir des moyens c'est bien, mais cela ne doit pas se faire au détriment des droits des travailleurs. Voyons ce que signifie le « prépositionnement » du personnel ; il s'agit éventuellement de mettre à disposition des pompiers d'une commune à une autre commune, mais de la même future zone (en effet tant que celles-ci ne sont pas formellement créées, les agents restent des agents communaux ou intercommunaux comme à Liège). Cela signifie

aussi changer l'organisation du travail, harmoniser les horaires de plusieurs services, etc.

Faut-il rappeler que toutes ces matières doivent être soumises à concertation voire à négociations syndicales dans les administrations concernées ? Les mises à dispositions, par exemple, doivent faire l'objet d'une convention entre les trois parties : l'administration d'origine, l'administration récipiendaire et le travailleur. Or, de tout cela, la Ministre ne parle pas. Nous allons donc le lui rappeler dès la rentrée. Il faut aussi souligner que l'employeur qui souhaite utiliser ces nouveaux moyens financiers pour engager du personnel, devra au préalable respecter la première règle du statut du pompier professionnel, c'est-à-dire « être agent statutaire ». C'est une première intervention du fédéral pour corriger ce scandale des pompiers professionnels contractuels. Nous ne pouvons que la saluer. C'est un premier pas dans la bonne direction. ■

INTERNATIONAL

Confédération syndicale internationale

Le chômage des jeunes, une « bombe à retardement sociale »

La CSI a décrit les taux élevés et croissants du chômage des jeunes à l'échelle mondiale comme une « bombe à retardement sociale », qui risque de porter atteinte au tissu social, économique et politique des pays dans le monde entier.

Les nouveaux chiffres publiés par l'Organisation internationale du travail aujourd'hui, Journée internationale de la jeunesse des Nations unies, mettent en exergue l'augmentation dramatique du nombre de jeunes chômeurs alors que l'incidence de la crise économique mondiale sur le chômage continue de s'aggraver.

« Plus de 80 millions de jeunes sont à présent sans emploi et de nombreux

autres millions se retrouvent piégés dans des emplois à court terme, faiblement rémunérés ou dans l'économie informelle. Toute une génération de jeunes est oubliée, dont les conséquences s'avéreront très graves pour la société. Les gouvernements doivent réagir de toute urgence afin de faire avancer la création d'emplois, en maintenant les mesures de relance économique lorsque cela s'avère nécessaire plutôt qu'en réduisant les dépenses publiques », a affirmé la secrétaire générale de la CSI, Sharan Burrow.

Alors que le chômage des jeunes augmente constamment depuis plus d'une décennie, le rapport de l'OIT révèle que la crise économique a entraîné un accroissement explosif du taux de chô-

mage, dans la mesure où huit millions supplémentaires de jeunes sont venus grossir les rangs des chômeurs entre 2007 et 2009, portant le taux total à 13 %. Le rapport analyse la situation dans les économies industrialisées et émergentes, qui affichent les taux les plus élevés jamais enregistrés, ainsi que dans le monde en développement, où la hausse du chômage des jeunes est aggravée par les 152 millions de jeunes « travailleurs pauvres » piégés dans la pauvreté extrême.

Même si la situation de l'emploi dans le monde commence à s'améliorer, on s'attend à ce que le chômage diminue plus lentement parmi les jeunes que parmi les travailleurs plus âgés, et le modèle de travail à court terme, à

temps partiel et précaire pour les jeunes qui sont en mesure de trouver un emploi persistera à moins que les gouvernements n'agissent efficacement. Les effets économiques et sociaux à long terme du chômage élevé des jeunes sont bien documentés et le dommage causé par la crise actuelle à la cohésion sociale risque de durer et d'être profond.

« Les syndicats aux quatre coins du monde font pression sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des politiques macroéconomiques qui placent l'emploi au cœur de celles-ci, ainsi que des mesures spécifiques visant à améliorer l'accès des jeunes à des emplois décents et à une éducation et une formation de qua-

lité. En tant que syndicats, nous devons également œuvrer davantage pour cibler les jeunes, placer leurs préoccupations au rang de priorité de notre propre programme tant en termes de politique gouvernementale que de protection sur le marché du travail et le lieu de travail », a affirmé Sharan Burrow.

Pour consulter le rapport de l'OIT: http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Press_releases/lang--fr/WCMS_143358/index.htm

Pages web de la CSI sur les jeunes, dont le blog des jeunes: <http://www.ituc-csi.org/+-youth-.html>

La CSI représente 176 millions de travailleurs/euses au travers de 312 organisations affiliées nationales dans 156 pays et territoires.

<http://www.ituc-csi.org> et <http://www.youtube.com/ITUCCSI>

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le département de la presse de la CSI au: +32 2 224 0204 ou au +32 476 621 018. ■

L'eau un bien public: le chaud et le froid

C'est en plein été et loin des feux des projecteurs que l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté avec 122 voix pour, 41 abstentions et sans vote contre le droit fondamental à une eau potable salubre et propre.

L'assemblée générale des Nations unies:

« 1. Déclare que le droit à une eau potable salubre et propre est un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme;

« 2. Demande aux États et aux organisations internationales de fournir des ressources financières, de renforcer les capacités et de procéder à des transferts de technologies, grâce à l'aide et à la coopération internationales, en particulier en faveur des pays en développement, afin d'intensifier les efforts faits pour fournir une eau potable salubre et propre et des services d'assainissement qui soient facilement accessibles et financièrement abordables pour tous;

« 3. Salue la décision qu'a pris le Conseil des droits de l'homme de demander à l'experte indépendante chargée d'examiner la question des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de lui présenter un rapport annuel et encourage

celle-ci à continuer de s'acquitter de tous les aspects de son mandat et, agissant en consultation avec tous les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies, à énoncer dans le rapport qu'elle lui soumettra à sa soixante-sixième session, les principaux problèmes liés à la réalisation du droit à une eau potable salubre et propre et à l'assainissement et leurs incidences sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. »

La décision est importante, voire historique, la CGSP est d'ailleurs intervenue auprès du gouvernement belge afin qu'elle soutienne cette résolution. Mais cela ne doit pas nous empêcher de nous livrer à une petite analyse. La majorité est confortable certes mais il y a quand même 41 pays qui se sont abstenus. Il est vrai que c'est parfois pour des raisons diverses.

La résolution est un pas politique qui devrait permettre de faire avancer l'application de ce droit dans les prochaines années dans le monde.

Tout le travail reste à faire pour que des paroles, les nations passent aux actes.

Le combat pour le droit d'accès à l'eau pour tous a marqué une étape for-

midable victoire.

Certains pays se sont battus pour mettre ce sujet à l'ordre du jour de l'ONU, notamment la Bolivie. Elle a décidé de l'inscrire dans sa propre Constitution et d'en faire un droit concret appliqué à tous sur son territoire.

Tout ce travail reste à faire en dans de nombreux pays pour que la ressource en eau soit préservée, mieux répartie, que la volonté des organisations syndicales et des ONG de coopérer et d'aider les pays les plus en difficultés soit renforcée.

Les enjeux sont cruciaux à 2 ans du prochain Forum Mondial de l'Eau à Marseille en 2012.

En effet, l'aide au développement sur le secteur de l'eau n'est pas aujourd'hui reconnue comme une priorité et les fonds engagés sur ce sujet doivent être largement augmentés.

Que ce soit à l'occasion de catastrophes naturelles, comme les inondations au Pakistan, ou simplement parce qu'il y a une pénurie d'eau potable permanente ce sont des millions d'enfants, de malades et de personnes âgées qui



meurent chaque année par manque d'accès à cet or vital qu'est l'eau. Nous devons continuer à nous battre pour que l'eau reste une ressource accessible à tous et non pas un vecteur de profit capitalistique.

Pendant ce temps les multinationales du secteur de l'eau se font la guerre, comme en Île de France (première région française) et surtout font la guerre aux états qui remettent en cause leurs plantureux bénéfices. C'est une nouvelle démonstration que quand il s'agit de gérer un bien public ou l'intérêt général, il n'y a pas d'autres alternatives que le secteur public.

Suez Environnement vient de remporter une bataille dans le violent conflit l'opposant depuis 2006 à l'État argentin. Un différend qui a connu un retentissement mondial, car devenu le symbole de l'opposition de principe à la privatisation de l'eau, une question extrêmement sensible.

Le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (Cirdi) - une cour arbitrale qui, sous l'égide de la Banque mondiale, tranche les conflits entre les États et les sociétés privées - a rendu, le 30 juillet, une décision favorable à Suez à propos de la rupture du contrat de concession de distribution et d'assainissement de l'eau des villes de Buenos Aires et Santa Fe. Des services qui avaient alors été renationalisés par le président argentin de l'époque, Nestor Kirchner.

La cour ne retient aucun grief à l'encontre de Suez Environnement et reconnaît que l'État argentin avait, en 2006, rompu unilatéralement et illégalement le contrat et doit donc verser une indemnité, dont le montant sera déterminé dans quelques mois. Suez réclame 1,2 milliard de dollars (900 millions d'euros) de dédommagements, intérêts compris.

Bien que la récente décision du Cirdi soit sans appel possible, la République

argentine, désormais présidée par Cristina Kirchner, va tout faire pour trouver une faille et la contester, ce qu'elle a déjà réussi contre l'énergéticien Sempra.

« Ces arbitrages, que les investisseurs internationaux imposent dans les contrats, sont une procédure payante et une véritable privatisation du droit, mise en place pour contourner les juges nationaux », juge l'avocat William Bourdon, fondateur de l'association Sherpa. Pourtant, cinq organisations non gouvernementales ont été à leur demande consultées par les juges arbitres.

L'actualité de ces dernières semaines souffle le chaud et le froid pour ceux dont nous sommes qui veulent que cette ressource vitale soit accessible en quantité et en qualité à tous, elle nous rappelle que nous ne devons jamais nous reposer sur nos victoires mais qu'il faut sans cesse mener le combat pour l'intérêt général et pour la justice. ■

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Une « bonne école » pour tous
- 4 / Dossier • Austérité : la surenchère européenne !
- 7 / Europe • La CGSP milite pour une autre Europe
- 8 / IRB • Euro-manif le 29 septembre

Internet : www.irw-cgsp.be

Infos Admi

- 9 / Édito • Quel dialogue social ?
- 10 / Région wallonne • Présentation nouvelles instances syndicales Forem • Qu'il fait bon travailler chez Tectéo
- 11 / Région wallonne • Ville de Liège : des nominations, des promotions, ...
- 13 / Secteur police • Victoire juridique de la CGSP
- 13 / Secteur fédéral • Sécurité civile : début de financement de « Prézones opérationnelles »
- 14 / International • CSI – Le chômage des jeunes, une « bombe à retardement sociale »
- 15 / International • L'eau un bien public : le chaud et le froid



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP

Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11